

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

=====

RÉGION DE L'EST

=====

DÉPARTEMENT DU HAUT NYONG

=====

COMMUNE DE MESSAMENA

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

SERVICE TECHNIQUE

=====

B.P : 02 Messamena



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

=====

EAST REGION

=====

UPPER NYONG DIVISION

=====

MESSAMENA COUNCIL

=====

GENERAL SECRETARY

=====

TECHNICAL SERVICE

=====

P.B: 02 Messamena

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES **PUBLICS DE MESSAMENA**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/AONO/ST/SG/C.MNA/CIPM/2022 DU

07 FEV 2022

En procédure d'urgence En procédure d'urgence pour la réalisation d'un (01) forage positif équipé de pompes à motricité humaine (PMH) au village DIMPAM, dans la Commune de Messamena, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. Lot unique

Financement : FONDS PROPRES DE LA COMMUNE DE MESSAMENA-Exercice 2022,

1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Messamena, lance pour le compte de Commune de Messamena, un Appel d'Offres National Ouvert, En procédure d'urgence en procédure d'urgence pour la réalisation d'un (01) forage positif équipé de pompes à motricité humaine (PMH) au village DIMPAM, dans la Commune de Messamena, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est. Lot unique.

Les prestations à exécuter sont réparties dans un seul lot (01).

2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment :

- La réalisation du forage ;
- La fourniture et la pose des pompes à motricité humaine ;
- La formation d'artisans réparateurs et des comités de gestion des points d'eau.

3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de condition à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux de forages sur l'étendue du territoire national.

4 - FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les Fonds Propres de la Commune de Messamena –Exercice 2022.

Coût prévisionnel : **8 500 000 F CFA**

Imputation Budgétaire : **221 113**

5 - ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des Services du Secrétariat Général ou au Service technique de la Commune de Messamena Tél : 699 8213 95/697 27 74 42, sise à la Commune de Messamena, sur présentation d'une quittance attestant le versement au trésor public, **(dans une Recette Municipale de la Commune), d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, le soumissionnaire devra se faire enregistrer auprès des Services du Secrétariat Général ou au Service technique de la Commune de Messamena, en indiquant son adresse complète (boîte postale, numéro de téléphone, fax).

6 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (GARANTIE DE SOUMISSION)

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt jours (120) jours** et d'un montant de **2% du coût prévisionnel soit 170 000 F CFA (cent soixante-dix mille francs)** établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans le DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la Lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

7 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services du Secrétariat Général ou au Service technique de la Commune de Messamena Tél : 699 82 13 95/697 27 74 42, sise à Messamena au plus tard le **10 MARS 2022** à **11 heures** précises, soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2022 DU **07 FEV 2022**

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION D'UN (01) FORAGE POSITIF EQUIPE DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE (PMH) AU VILLAGE DIMPAM, DANS LA COMMUNE DE MESSAMENA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. LOT UNIQUE
FINANCEMENT : FONDS PROPRES DE LA COMMUNE DE MESSAMENA-EXERCICE 2022.

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)».

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** à la date initiale de remise des offres.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des marchés Publics de la Commune de Messamena, dans la salle des Actes de la Mairie de Messamena, le **10 MARS 2022** à **12 heures** précises.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

11. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

1. Pièces administratives:

- a. Dossier incomplet ou pièces non conformes après un délai de 48heures ;
- b. Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c. Absence de la caution de soumission.

2. Offre technique:

- a. Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b. Fausse déclaration ;
- c. Pièce falsifiée ou non authentique ;
- d. Non existence dans l'offre technique des indications sur les rubriques ci-après, portant effectivement sur le projet à réaliser :

d.1. Organisation du chantier, visite des sites et plan d'installation du chantier

- Installation de chantier, amenée et repli du personnel et du matériel
- Hébergement, transport, mains d'œuvre ;
- Ordonnancement des tâches, bureau avec salle de conférence etc...
- Organigramme cohérent de l'entreprise

d.2. Méthodologie pour l'exécution des prestations

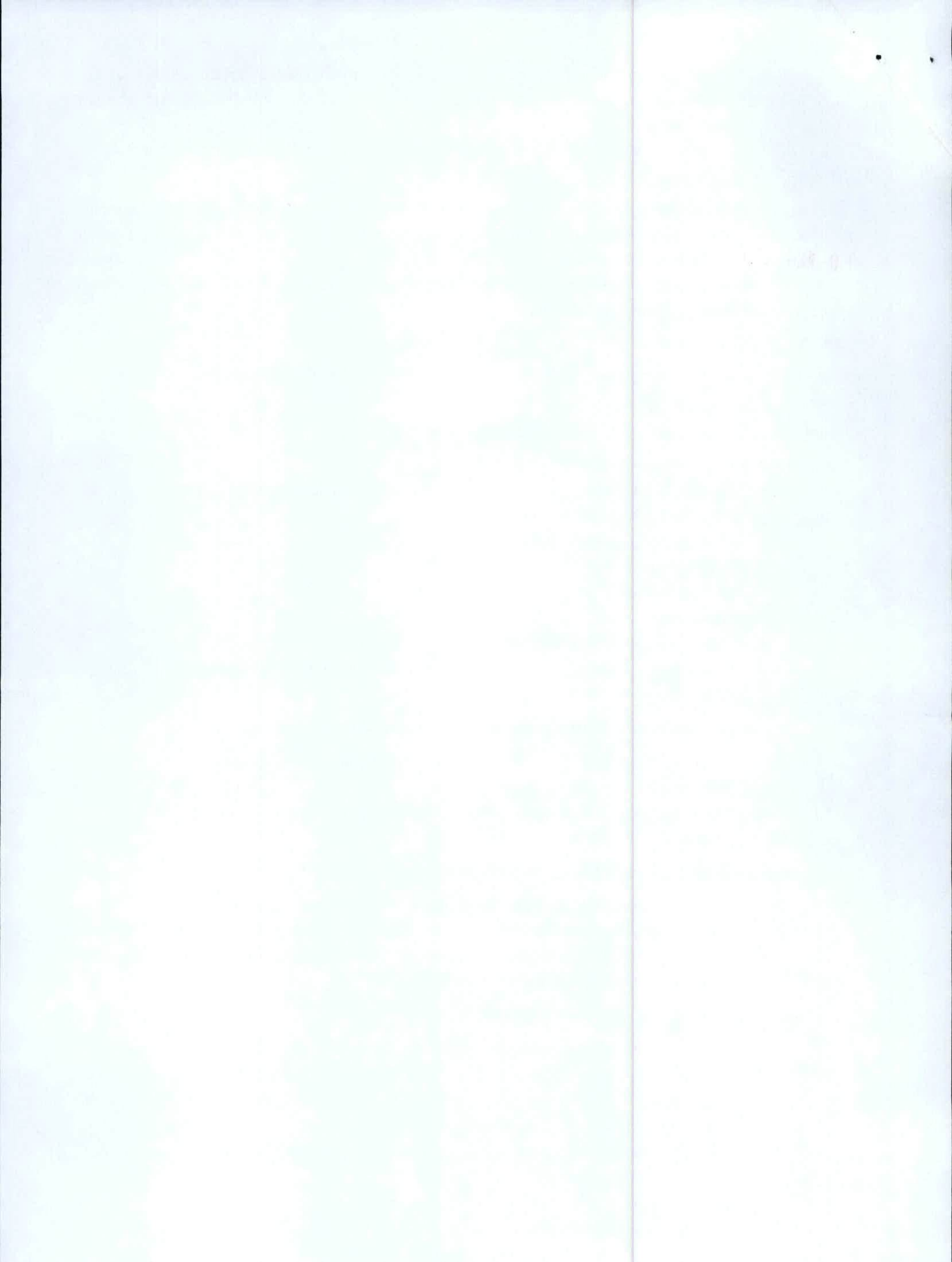
- Description détaillée de la méthodologie :
- Etudes géophysiques, installation de chantier, animation, travaux de foration, construction de la superstructure, installation de la pompe, désinfection et analyse de l'eau, formation des agents de la maintenance.

d.3. Planning d'exécution des prestations

- Organisation générale des opérations
- Définition des tâches depuis l'installation du chantier jusqu'à la réception provisoire des travaux
- Respect des délais.
- e. Non obtention de vingt (20) critères sur vingt neuf (29) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

3. Offre financière:

- a. Offre financière incomplète ou pièces non conformes ;
- b. Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;



c. Absence dans l'offre financière d'un Sous-Détail d'un prix unitaire quantifié.

12. LES PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

1. Chiffres d'affaire (02 critères) ;
2. Personnel d'encadrement (17 critères) ;
3. Moyens matériels (02 critères) ;
4. Expérience de l'Entreprise (03 critères) ;
5. Methodologie d'execution des travaux (03 critères) ;
6. Attestation de visite de site (01 critère) ;
7. Présentation generale de l'offre (01 critères) ;

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 % soit « vingt un (21) critères sur vingt neuf 29 » seront retenues pour la suite de la procédure.

Les copies de diplômes du personnel principal devront être certifiées par une autorité compétente. De manière détaillée, ces critères comportent les rubriques indiquées dans le DAO.

13. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune de Messamena Tél : 699 82 13 95/697 27 74 42.

Messamena, le 07 FEV 2022

Le Maire de la Commune de Messamena

Maitre d'Ouvrage

AMPLIATIONS

- PREFET/HN
- ARMP/EST ;
- SOPECAM ;
- PDT/CIPM-MNA ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONOS - ARCHIVES -



Serge Alfred
Inspecteur Principal des Régies Financières
(Impôts)